



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU  
DU SAGE ORB LIBRON  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Dix Neuf, le 16 décembre.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 3 décembre 2019

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F BRUTUS		ELU	T. ROQUES		ELU
JL BERGEON		ELU	P. POLARD		ELU
D ROQUE		ELU	C. MARTINEZ		ELU
M. PASSIEUX		ELU	T. GARCIA	*	ELU
P. VIDAL		ELU	S. CASTAN	*	ELU
C. REBOUL	*	ELU	S. NOGUES	*	USAGERS
Y. PELLET	*	ELU	F. ARDORINO	*	USAGERS
C. LABORIE		ELU	JP. PELAGATTI	*	USAGERS
S. LACOCHE	*	ELU	A. LUPIA	*	USAGERS
F. BARSSE		ELU	F. MARTINEZ	*	USAGERS
B. BOSC	*	ELU	M. A. VALIGNY	*	USAGERS
R. SENAL	*	ELU	E. BELLUAU	*	USAGERS
L. ZENON	*	ELU	L. MAROZEAU	*	USAGERS
D. GALTIER		ELU	F. ARDORINO		USAGERS
R. GELY	*	ELU	F. BOUSQUET	*	USAGERS
G. NOGUES	*	ELU	J. BATTLE		USAGERS
C. NEUMANN		ELU	K. SCHULTER		USAGERS
J. ARCAS	*	ELU	M. LATORRE	*	USAGERS
JN. BADENAS	*	ELU	JJ. THIEBAUT		USAGERS
JY. LE BOZEC		ELU	C. BELTRAN		USAGERS
S. PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F. MARTY		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G. ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C. BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO		ELU			

DELIBERATION N°	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le président soumet à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2019.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

Béziers, le 16 décembre 2019

Le Président de la Commission Locale sur l'Eau

Jean Noël BADENAS



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU  
DU SAGE ORB LIBRON  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

COMpte RENDU

L'an deux mille Dix Neuf, le 26 septembre.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à la mairie de Bassan, en configuration comité de rivière, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 5 septembre 2019

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F BRUTUS		ELU	T. ROQUES	*	ELU
JL BERGEON		ELU	P. POLARD	*	ELU
D ROQUE	*	ELU	C. MARTINEZ		ELU
M. PASSIEUX	*	ELU	T. GARCIA		ELU
P. VIDAL	*	ELU	S. CASTAN	*	ELU
C. REBOUL		ELU	S. NOGUES	*	USAGERS
Y. PELLET		ELU	C. DUCRU		USAGERS
C. LABORIE		ELU	JP. PELAGATTI	*	USAGERS
S. LACOCHE	*	ELU	A. LUPIA	*	USAGERS
F. BARSSE	*	ELU	F. MARTINEZ		USAGERS
B. BOSC	*	ELU	M. A. VALIGNY		USAGERS
R. SENAL	*	ELU	E. BELLUAU	*	USAGERS
L. ZENON		ELU	L. MAROZEAU		USAGERS
D. GALTIER		ELU	F. FARDORINO		USAGERS
R. GELY	*	ELU	F. BOUSQUET	*	USAGERS
G. NOGUES	*	ELU	J. BATTLE		USAGERS
C. NEUMANN		ELU	K. SCHULTER		USAGERS
J. ARCAS	*	ELU	M. LATORRE	*	USAGERS
JN. BADENAS	*	ELU	JJ. THIEBAUT		USAGERS
JY. LE BOZEC		ELU	C. BELTRAN		USAGERS
S. PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F. MARTY		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL		ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G. ABELLA	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C. BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO		ELU			

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 15 heures 30

DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 24 JUIN 2019

Le président soumet à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 24 juin 2019.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : DEVELOPPEMENT DES RESEAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES AVIS DU SAGE ORB LIBRON SUR LE PROJET DE L'ASA DE QUARANTE.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

CONSIDERANT :

- Que les systèmes d'irrigation choisis, par goutte à goutte, permettent une optimisation de la quantité d'eau utilisée, de l'efficience du système et une préservation de la ressource ;
- Que le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans le projet, l'utilisation de l'eau devant se faire de manière rationnelle ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb, entre 11 et 16 Millions de m<sup>3</sup> 39 années sur 40, est largement supérieure aux 6 908 700 m<sup>3</sup> nécessaires à la mise en place des projets de Roquebrun, du Nord Est Biterrois 1 et 2, d'Enserune, de Montblanc, de la Clape, de la cave de Cers Portiragnes, de l'ASA d'Ouveillan, de l'Union d'ASA Est Audois et cave Vendémiaire, de l'ASA d'arrosage de Cazedarnes, de l'ASL Aqua Fontedit, de l'ASA des irrigants du Pays d'Enserune, de l'ASA de Quarante et du territoire Orb Libron pour son développement AEP à l'horizon 2040 ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb permet de satisfaire les besoins de l'ensemble des projets, mais également la satisfaction de la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étage, besoins AEP aval, ...) et ce 39 années sur 40 ;
- Que la disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.
- Que les résultats de l'étude « Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb » de novembre 2011, ainsi que de l'étude Volume prélevable Orb Libron permettent à la Commission Locale sur l'Eau de se positionner sur le projet ;
- Qu'il est impératif d'optimiser les rendements des réseaux, dans un souci de gestion économe de la ressource ;
- Qu'il est important de suivre les volumes effectivement prélevés ;
- Que l'arrivée de l'Eau du Rhône sur le secteur en 2020 se traduira par une baisse de la pression sur la ressource Orb, à hauteur de 1 920 000 m<sup>3</sup> ;

DECIDE :

- De donner un avis favorable à la mise en place du projet d'extension du réseau de l'ASA de Quarante;
- de demander aux gestionnaires des équipements en objet la fourniture des volumes prélevés afin d'alimenter l'observatoire d'utilisation de la ressource Orb.

**RECOMMANDÉ :**

- aux gestionnaires des équipements en objet de maintenir les rendements actuels si ceux-ci sont supérieurs à 80% et d'atteindre un rendement de 80% en période estivale dans un délai de 5 ans ;

**ENCOURAGE :**

- la mise en place de démarches collectives de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les professionnels bénéficiaires de ces projets, en complément des actions déjà engagées sur les territoires du Libron, du Lirou, et de la nappe astienne.

**DELIBERATION N°3 : PROJET DE CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2022**

Le président rappelle que, par délibération du 29 janvier 2019 et suite aux conclusions du bilan du contrat de rivière Orb Libron 2011-2016, la Commission Locale sur l'Eau avait décidé de solliciter l'EPTB Orb Libron pour l'élaboration d'un nouveau contrat de rivière sur la période 2020-2022. Le 29 janvier 2019, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron validait le lancement de la procédure avec un calendrier très serré, puisque l'objectif était une finalisation avant la fin de l'année 2019. Le président rappelle le calendrier de l'élaboration.

Calendrier de l'élaboration	
Comité Technique (feuille de route)	26 Mars 2019
Concertation Analyse des besoins par EPTB Elaboration	Avril à Août
1ère présentation en CLE	24 Juin
Comité Technique	6 Septembre
MISEN	18 Septembre
Validation CLE	26 Septembre
Validation CDA	17 Décembre 2019

Le président indique que la MISEN du 18 septembre 2019 a examiné le projet de contrat de rivière Orb Libron proposé et a émis un avis favorable au dossier présenté avec un certain nombre de recommandations. L'avis de la MISEN est annexé à la présente délibération.

Frédérique Roman présente le contenu du contrat de rivière Orb Libron 2020-2022. La présentation est annexée à la présente délibération.

**La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :**

- **SOULIGNE** la qualité du travail réalisé par l'EPTB Orb Libron, en étroit partenariat avec les services de la MISEN, de l'Agence de l'Eau, de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault. Elle met en exergue l'importance du travail réalisé en un temps très contraint ;
- **CONSTATE** avec satisfaction que la stratégie et les actions proposées s'inscrivent pleinement dans les objectifs du SAGE Orb Libron : la mobilisation de crédits par l'Agence de l'Eau, l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie et le Département sur les opérations inscrites dynamisera le territoire et permettra l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE RMC, le PDM, le SAGE et le PGRE Orb Libron ;
- **RETIENT** les propositions et recommandations de la MISEN dans son avis du 18 septembre 2019 ;
- **SOUHAITE** que les actions sur la gestion par temps de pluie portées par la CABEME qui n'ont pas pu être retenues dans le contrat de rivière Orb Libron 2020-2022 soient inscrites dans l'accord cadre Agence-CABEME à intervenir ;
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de contrat de rivière Orb Libron 2020-2022 proposé.
- 

Fin de séance : 17 heures 30

Béziers, le 16 décembre 2019

Le Président de la Commission  
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



Jean Noël BADENAS

**L'an deux mille Dix Neuf, le 16 décembre.**

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

**Nombre de membre de la CLE : 54**

**Date de convocation : 3 décembre 2019**

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F BRUTUS		ELU	T. ROQUES		ELU
JL BERGEON		ELU	P. POLARD		ELU
D ROQUE		ELU	C. MARTINEZ		ELU
M. PASSIEUX		ELU	T. GARCIA	*	ELU
P. VIDAL		ELU	S. CASTAN	*	ELU
C. REBOUL	*	ELU	S. NOGUES	*	USAGERS
Y. PELLET	*	ELU	F. ARDORINO	*	USAGERS
C. LABORIE		ELU	J.P. PELAGATTI	*	USAGERS
S. LACOUCHE	*	ELU	A. LUPIA	*	USAGERS
F. BARSSE		ELU	F. MARTINEZ	*	USAGERS
B. BOSC	*	ELU	M. A. VALIGNY	*	USAGERS
R. SENAL	*	ELU	E. BELLUAU	*	USAGERS
L. ZENON	*	ELU	L. MAROZEAU	*	USAGERS
D. GALTIER		ELU	F. ARDORINO		USAGERS
R. GELY	*	ELU	F. BOUSQUET	*	USAGERS
G. NOGUES	*	ELU	J. BATTLE		USAGERS
C. NEUMANN		ELU	K. SCHULTER		USAGERS
J. ARCAS	*	ELU	M. LATORRE	*	USAGERS
JN. BADENAS	*	ELU	J.J. THIEBAUT		USAGERS
JY. LE BOZEC		ELU	C. BELTRAN		USAGERS
S. PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F. MARTY		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G. ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C. BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO		ELU			

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2</b>
<b>OBJET :</b>	<b>DEVELOPPEMENT DES RESEAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES AVIS DU SAGE ORB LIBRON SUR LE PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU BRUTE SUR LE PLATEAU DE VENDRES</b>

**I. CONTEXTE GENERAL. ENJEUX LIES AU DEVELOPPEMENT DES RESEAUX AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES.**

La zone Méditerranéenne est confrontée, au printemps et en été, à une faiblesse des précipitations, qui se traduit par un déficit marqué en eau des sols. Ce phénomène, caractéristique de la zone méditerranéenne et qui tend à s'accentuer, conduit à un stress hydrique important de la végétation. Les cultures méditerranéennes souffrent fortement de ce manque d'eau. Cette tendance devrait s'amplifier dans un contexte global de changement climatique.

Traditionnellement, les cultures méditerranéennes telles que la vigne et l'olivier n'étaient pas irriguées. Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, même les cultures dites sèches ont recours à l'irrigation raisonnée. Cette dernière est nécessaire afin de sécuriser la production et garantir la qualité du produit. Ces cultures restent néanmoins les moins gourmandes en eau avec respectivement 800 m3/an/ha pour la vigne et 1000 m3/an/ha pour l'olivier.

Afin de permettre le maintien d'une agriculture sur les territoires méditerranéens et l'adaptation des systèmes de production au changement climatique, une irrigation pilotée et raisonnée constitue une réponse adaptée parmi d'autres moyens.

Les élus des vallées de l'Orb et du Libron, de la Région, du Département de l'Hérault, de la chambre d'agriculture de l'Hérault et d'une manière générale, tous les acteurs économiques du territoire, s'étaient mobilisés, au cours de l'année 2011, pour que ces opérations soient éligibles aux crédits européens, et les enveloppes de crédits FEADER ont été renouvelées pour la période 2014-2020.

**Les crédits européens affectés à ces opérations sont cependant limités.**

L'attribution de ces crédits est également conditionnée au respect de critères agronomiques et économiques. La CLE est concernée par les critères environnementaux :

**LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX**

Le projet doit être compatible avec les dispositions du SDAGE et, le cas échéant, du SAGE. Les projets déposés devront obligatoirement être de petite échelle, situés à l'intérieur d'un bassin dans lequel un SAGE a été approuvé ou a été mise en place une

Commission locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration d'un SAGE. Dans les sous bassins versants classés en déséquilibre quantitatif dans l'état des lieux pour la DCE, l'ensemble des surfaces irriguées concernées par le projet doivent être alimentées à partir de ressources sécurisées, de manière à permettre l'inclusion dans ces bassins de zones irrigables sans créer ou amplifier des déséquilibres.

La disponibilité en eau dans le bassin versant doit être assurée à moyen et à long terme et le volume prélevé dans le cours d'eau ne devra pas remettre en cause le débit minimum nécessaire au bon fonctionnement écologique du cours d'eau et l'atteinte du bon état prévu par la Directive Cadre sur l'Eau.

Les projets soutenus s'appuient ainsi exclusivement sur des prélèvements dans des ressources sécurisées.

L'éligibilité des projets d'alimentation en eau brute des parcelles viticoles, des vergers et de maraîchage est obligatoirement conditionnée :

- A la pertinence du projet qui devra être étudiée en fonction de l'état de la ressource et des économies d'eau envisagées à l'échelle du bassin versant, ainsi que des volumes nécessaires à la réalisation du projet. Ainsi, il est nécessaire de réaliser une étude préalable « adéquation ressources en eau besoins » à plusieurs niveaux à la fois, intégrant les besoins liés à l'environnement, l'économie et l'aménagement du territoire. Elle montrera la compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE et, le cas échéant, du SAGE. Elle s'appuiera notamment sur les études et autorisations existantes, et sur les études volumes prélevables. L'étude devra notamment permettre d'analyser l'incidence du projet sur la disponibilité de la ressource à moyen et à long terme et vérifier sa disponibilité. Elle devra également, dans le cas d'une extension de réseau, étudier et mettre en œuvre les possibilités d'économies d'eau sur le réseau existant. Aussi, il sera demandé un engagement des bénéficiaires de la ressource nouvelle apportée, dans les secteurs où la ressource locale en eau est en déséquilibre, à diminuer leurs éventuels prélèvements locaux ce qui se traduira par la révision des autorisations de prélèvement correspondantes.
- Au suivi en continu de l'état de la ressource par la mise en place d'un système de régulation (outils, contrôle/pilotage des débits annuels d'eau disponible) donnant la possibilité de réajustement vers le bas des volumes d'eau prélevés.
- A la consultation de la Commission Locale sur l'Eau (CLE). Un avis favorable est nécessaire.
- A un avis favorable du préfet coordonnateur de bassin (en l'absence de CLE), et des services de l'Etat chargés de la police de l'eau et de l'évaluation environnementale dans le bassin concerné.

## II. LE PROJET SOLICITANT UN AVIS DE LA CLE

### LES TERRITOIRES EN JEU

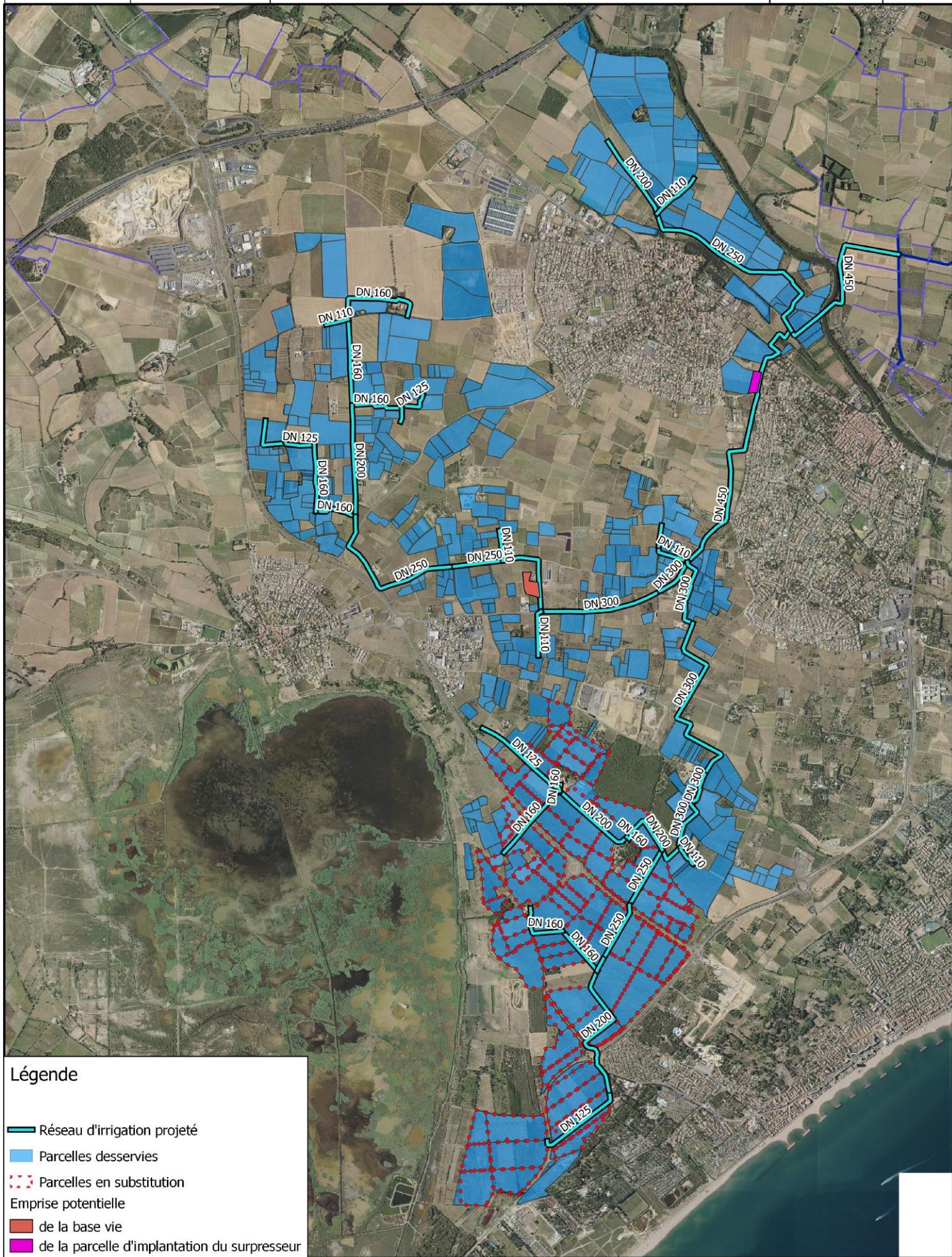
Un projet sollicite un avis de la CLE :

Porteur de Projet	Nom du projet	Dpt	Surfaces (ha)	Ressource	Besoins en eau (conso max - année sèche - m3/an)
BRL ou ASA	Extension du réseau d'eau brute sur le plateau de Vendres	34	854 Ha dont 278 de substitution de l'Astien	ORB	833 000
<b>TOTAUX</b>			<b>854</b>		<b>833 000</b>

Les exploitants de ces territoires sont soumis depuis plusieurs années à des sécheresses marquées lors desquelles l'évapotranspiration est largement plus importante que la pluviométrie. Le déficit hydrique engendré pénalise à la fois les rendements et la qualité des produits pouvant porter atteinte à la pérennité même des exploitations viticoles.

Consciente de l'évolution potentielle des conditions climatiques et de leurs conséquences sur les territoires viticoles, les exploitants fortement mobilisés sur ces questions d'accès à l'eau ont structuré les demandes de leurs adhérents auprès de BRL. Les maîtrises d'ouvrage utiles au portage de ces opérations ont été mises en place.

Le projet peut être alimenté en eau par l'ORB dont les pompages sont compensés par le barrage des Monts d'Orb qui appartient au Réseau Hydraulique Régional. Ce projet sera alimenté par le canal du Midi via la station de Portiragnes. Et en termes de ressource, c'est de l'eau issue du barrage des Monts d'Orb qui sera mobilisée pour compenser les prélèvements dans le Canal du Midi, afin de justifier de l'utilisation d'une ressource sécurisée.



## Projet sollicitant la ressource Orb



## LA RESSOURCE SOLICITEE

Le tableau suivant précise les données hydrauliques du projet :

Ressource sollicitée	Orb prise d'eau de Réals (injection dans le Canal du Midi pour compenser les prélèvements de la station de Portiragnes)
Surface à irriguer	854 ha
Besoin moyen annuel	833 000 m3
Débit de pointe de prélèvement actuel	2 500 l/s (tous usages)
Situation réglementaire actuelle du prélèvement	Décret 61-673 du 24 juin 1961 de déclaration d'Utilité Publique et arrêté du 17 février 1969: Débit autorisé : 3 600 l/s
Situation réglementaire future du prélèvement	Idem
Performance actuelle du réseau principal	Rendement global annuel de 62% en 2010, porté à 80% en période estivale (juillet août)

L'usage de l'eau pour ce projet d'extension de réseau est strictement agricole. Le système d'irrigation choisi est le goutte à goutte, qui est exigé par l'Europe pour ces projets, et reste la solution la plus adaptée (optimisation de la quantité d'eau utilisée, efficience, préservation de la ressource).

Le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans ces projets, l'utilisation de l'eau doit se faire de manière rationnelle, la formation des adhérents est donc une nécessité, et elle est prévue avant la mise en eau des réseaux.

## DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE ORB AU REGARD DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau ci-après rappelle le volume maximum utile au projet d'extension et les cumule aux projets ayant fait l'objet d'un avis favorable de la CLE en mars 2013, juillet 2015, décembre 2016 et mars 2017, juin 2018, juin 2019 et septembre 2019.

**Il intègre l'abandon de la sollicitation de la ressource Orb par le projet Nord Est Biterrois. En effet, ce secteur ne sera en effet pas alimenté par la ressource Orb comme initialement prévu de manière transitoire. C'est la ressource Rhône qui l'alimentera.**

Projet	Surface en Ha	Besoin annuel en m3/an
Roquebrun	373	223 800 m3
Nord Est Biterrois T1	1 500	1 120 000 m3
Enserune	300	240 000 m3
Montblanc	150	120 000 m3
La Clape	216	50 000 m3
Cers Portiragnes	150	90 000 m3
Nord Est Biterrois T2	1 000	800 000 m3
ASA d'Ouveillan	116	81 200 m3
Union ASA Est Audois et cave Vendémiaire	1 239	1 238 500 m3
ASA Cazedarnes	150	81 600 m3
ASL Aqua Fontedit	1 000	1 000 000 m3
ASA des irrigants d'Enserune	655	716 600 m3
Besoins territoire Orb Libron AEP horizon 2040	Néant	1 000 000 m3
ASA Quarante	180	147 000 m3
Extension réseau d'eau brute plateau de Vendres	854	844 000 m3
Nord Est Biterrois T2	-1 000	-800 000 m3
<b>Total</b>	<b>7 073</b>	<b>6 952 700 m3</b>
<b>Avis favorable de la CLE obtenu</b>		<b>Avis sollicité</b>

La ressource en eau mobilisée pour la réalisation de ces projets est l'Orb. Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a engagé, pour le compte de la Commission Locale sur l'Eau, une étude relative à la détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Orb et du Libron.

La Commission Locale sur l'Eau dispose également des résultats de l'étude « **Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb** » de novembre 2011.

Rappelons que le barrage des Monts d'Orb est un ouvrage du Réseau Hydraulique Régional, qui constitue une réserve de 30 Mm3 en tête de bassin, pour compenser les prélèvements BRL dans l'Orb en aval, à la station de Réals. La ressource Orb est ainsi aujourd'hui sécurisée par le barrage des Monts d'Orb et, à terme par le projet Aqua Domitia.

Ces études démontrent que ce barrage dispose aujourd'hui encore **d'une marge de manœuvre située entre 11 et 16 Mm3, disponibles dans le barrage 39 années sur 40**. Ces volumes permettent de satisfaire la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étage, besoins AEP aval, ...).

Et à terme, le projet Aqua Domitia, par le transfert de la ressource Rhône, permettra d'assurer la sécurisation complète des réseaux alimentés par l'Orb, pour faire face au changement climatique, ou prévenir tout accident de pollution du fleuve.

**La disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.**

### III. PROPOSITION D'AVIS DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU

#### CONSIDERANT :

- Que la mise en place de projet permettra de réduire les déficits de la Nappe astienne à hauteur de 278 Ha substitués soit 326 000 m<sup>3</sup>;
- Que les systèmes d'irrigation choisis, par goutte à goutte, permettent une optimisation de la quantité d'eau utilisée, de l'efficience du système et une préservation de la ressource ;
- Que le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans le projet, l'utilisation de l'eau devant se faire de manière rationnelle ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb, entre 11 et 16 Millions de m<sup>3</sup> 39 années sur 40, est largement supérieure aux 6 952 700 m<sup>3</sup> nécessaires à la mise en place des projets de Roquebrun, du Nord Est Biterrois 1, d'Enserune , de Montblanc ,de la Clape, de la cave de Cers Portiragnes, de l'ASA d'Ouveillan, de l'Union d'ASA Est Audois et cave Vendémiaire, de l'ASA d'arrosage de Cazedarnes, de l'ASL Aqua Fontedit, de l'ASA des irrigants du Pays d'Enserune, de l'ASA de Quarante, de l'extension du réseau d'eau brute sur le plateau de Vendres et du territoire Orb Libron pour son développement AEP à l'horizon 2040 ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb permet de satisfaire les besoins de l'ensemble des projets, mais également la satisfaction de la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étage, besoins AEP aval, ...) et ce 39 années sur 40 ;
- Que la disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.
- Que les résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011, ainsi que de l'étude Volume prélevable Orb Libron permettent à la Commission Locale sur l'Eau de se positionner sur le projet ;
- Qu'il est impératif d'optimiser les rendements des réseaux, dans un souci de gestion économe de la ressource ;
- Qu'il est important de suivre les volumes effectivement prélevés ;
- Que l'arrivée de l'Eau du Rhône sur le secteur en 2022 se traduira par une baisse de la pression sur la ressource Orb, à hauteur de 1 120 000 m<sup>3</sup> ;

#### LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU, A L'UNANIMITE

##### DECIDE :

- De donner un avis favorable à la mise en place du projet d'extension du réseau d'eau brute sur le plateau de Vendres;
- de demander aux gestionnaires des équipements en objet la fourniture des volumes prélevés afin d'alimenter l'observatoire d'utilisation de la ressource Orb.

##### RECOMMANDÉ :

- aux gestionnaires des équipements en objet de maintenir les rendements actuels si ceux-ci sont supérieurs à 80% et d'atteindre un rendement de 80% en période estivale dans un délai de 5 ans ;

##### ENCOURAGE :

- la mise en place de démarches collectives de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les professionnels bénéficiaires de ces projets, en complément des actions déjà engagées sur le territoire Orb Libron et sur la nappe astienne.

Béziers, le 16 décembre 2019

Le Président de la Commission  
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



Jean Noël BADENAS



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU  
DU SAGE ORB LIBRON  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Dix Neuf, le 16 décembre.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée au domaine de Bayssan à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

**Nombre de membre de la CLE : 54**

**Date de convocation : 3 décembre 2019**

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F BRUTUS		ELU	T. ROQUES		ELU
JL BERGEON		ELU	P. POLARD		ELU
D.ROQUE		ELU	C.MARTINEZ		ELU
M.PASSIEUX		ELU	T.GARCIA	*	ELU
P. VIDAL		ELU	S.CASTAN	*	ELU
C.REBOUL	*	ELU	S.NOGUES	*	USAGERS
Y. PELLET	*	ELU	F.ARDORINO	*	USAGERS
C. LABORIE		ELU	J.P. PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOCHE	*	ELU	A.LUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE		ELU	F.MARTINEZ	*	USAGERS
B.BOSC	*	ELU	M.A VALIGNY	*	USAGERS
R.SENAL	*	ELU	E.BELLUAU	*	USAGERS
L.ZENON	*	ELU	L. MAROZEAU	*	USAGERS
D.GALTIER		ELU	F.ARDORINO		USAGERS
R.GELY	*	ELU	F.BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOGUES	*	ELU	J.BATTLE		USAGERS
C.NEUMANN		ELU	K. SCHULTER		USAGERS
J. ARCAS	*	ELU	M.LATORRE	*	USAGERS
JN BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT		USAGERS
JY LE BOZEC		ELU	C.BELTRAN		USAGERS
S.PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F. MARTY		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G. ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO		ELU			

DELIBERATION N°	3
OBJET :	PROCEDURE D'ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU PAPI

Depuis plus de 20 ans, l'action de l'EPTB Orb Libron s'est fortement appuyée sur les outils de programmation financière que sont les contrats de rivière et les plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI). Ainsi, d'importants crédits ont pu être mobilisés sur notre territoire grâce à 3 contrats de rivière et 2 PAPI successifs. Les derniers en date se sont terminés le 31 décembre 2016.

Avant de proposer de nouvelles contractualisations, le comité syndical de l'EPTB avait souhaité réaliser un bilan du dernier contrat de rivière, dont le PAPI constituait le volet inondation. Cette démarche de bilan terminée fin 2018 a conduit la CLE du SAGE Orb Libron et l'EPTB à valider l'engagement du territoire dans une démarche de Contrat de Rivière (qui sera validé fin décembre 2019 par l'ensemble des partenaires) ainsi que dans un nouveau PAPI.

Le cadre d'élaboration des PAPI ayant évolué avec la parution d'un cahier des charges PAPI 3, le territoire doit désormais s'engager dans une démarche de PAPI d'intention, étape préalable incontournable avant la formalisation d'un PAPI complet.

Ce PAPI d'intention d'une durée prévisionnelle de trois ans (élaboration + mise en œuvre) permet de mobiliser des crédits de l'Etat et des partenaires du PAPI pour réaliser les investigations nécessaires à la définition du programme d'actions conforme aux exigences du PAPI 3 et notamment :

- de mener des opérations liées à la gestion de crise, à la réduction de la vulnérabilité, à l'information préventive et à l'amélioration de la connaissance (ouvrages GEMAPI)
- de compléter les éléments de connaissance générale ou bien d'opérations déjà engagées pour assurer leur cohérence avec le niveau d'exigence du cahier des charges PAPI 3
- de définir des stratégies et des programmes de travaux à mener sur les thématiques émergentes de la gestion des inondations : problématiques du ruissellement et du littoral.

**La Commission locale sur l'Eau, à l'unanimité, décide :**

- D'accepter l'engagement d'un nouveau PAPI sur le territoire Orb Libron, en débutant par un PAPI d'intention.

Béziers, le 16 décembre 2019

**Le Président de la Commission Locale sur l'Eau**



**Jean Noël BADENAS**